



M D P H 66

**MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES
HANDICAPEES**

**30 rue Pierre Bretonneau
66100 PERPIGNAN**

Tél. : 04 68 39 99 00

Fax : 04 68 39 99 49

s o l i d a r i t é

FICHES TECHNIQUES

DECISIONS RELEVANT DU CHAMPS DU HANDICAP

Fiches concernant les adultes
et les enfants

AIDES FINANCIERES

ORIENTATIONS

CARTES

LA CARTE DE PRIORITE POUR PERSONNES HANDICAPEES

Fiche technique ENFANTS et ADULTES

PRINCIPE	La carte de priorité a pour but d attester que son détenteur est handicapé.
BENEFICIAIRES	Toute personne dont le taux d'incapacité, inférieur à 80 %, rend toutefois la position debout pénible,
AVANTAGES	<p>La carte de priorité donne droit :</p> <ul style="list-style-type: none">- à une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour le titulaire et la personne accompagnante) ;- à une priorité dans les files d'attente des lieux publics ;
DUREE D'ATTRIBUTION	1 à 10 ans